



AMBASSADE DE SUISSE
EN BELGIQUE

BRUXELLES 4, le 28 mai 1968.
16, Rue Guimard

Réf. : Lettre politique

CONFIDENTIELLE

Troubles à l'Université
Libre de Bruxelles.

an						a/a
Datum						
Vica						<i>pe</i>
EPD		31. MAI 1968				
Ref p. A. 21.31.		<i>Bruxelles</i>				

Monsieur l'Ambassadeur,

Depuis la veille de l'Ascension, le drapeau rouge "signe de justice sociale" et le drapeau noir "signe de liberté" ont été arborés au mât du bâtiment administratif de l'Université Libre de Bruxelles (U.L.B.) par décision de "l'Assemblée libre" de la communauté universitaire (Professeurs, enseignants, chercheurs, étudiants, personnel scientifique, technique, ouvrier et administratif).

L'agitation avait commencé à l'U.L.B. le soir du 13 mai. A la suite d'une conférence de Melina Mercuri, un groupe de 2 à 300 étudiants demeurèrent sur place et entamèrent des discussions en vue de la réforme de l'Université et de son enseignement.

Le mercredi 22 mai, quelque 1.500 personnes réunies en "Assemblée libre" dans le grand auditoire Paul-Emile Janson déclarèrent ne plus reconnaître l'autorité du Conseil d'administration de l'U.L.B. et décidèrent son remplacement "par une instance démocratique". L'Assemblée libre vota l'occupation des bureaux du Conseil d'administration et invita la population, les enseignants et étudiants à venir à l'Université "enfin ouverte à tous".

Le Conseil d'administration de l'U.L.B. se réunit lui-même en dehors de l'Université. Conscient qu'une révision générale des structures, des méthodes et des perspectives est nécessaire pour adapter l'U.L.B. aux impératifs de notre époque, il chargea le Recteur,

Monsieur l'Ambassadeur P. MICHELI,
Secrétaire général
du Département Politique fédéral,
B e r n e .

./.

4 c.



- 2 -

le pro-Recteur et l'ancien Recteur de lui faire rapport sur:

- la réforme démocratique des structures dans l'Université
- le contenu des cours et les méthodes d'enseignement
- les examens
- les problèmes matériels et sociaux des étudiants
- l'accès de l'Université et les débouchés de celle-ci
- le sort réservé à ceux qui échouent et leur orientation.

Le vendredi 24 mai, les Présidents de huit des dix cercles de facultés, représentant environ 5.000 étudiants, et plusieurs Professeurs invitèrent les intéressés à une réunion au grand auditoire de l'U.L.B. à laquelle deux membres du Conseil d'administration et une délégation de l'Assemblée libre assistèrent également. Tout se déroula dans un calme relatif.

Si tout le monde semble être d'accord sur les buts à atteindre, il n'en est pas de même en ce qui concerne les moyens. Les "modérés", qui constituent la grande majorité des universitaires, sont opposés à l'emploi de la violence sous toutes ses formes et condamnent l'occupation des locaux de l'U.L.B. par une minorité de rebelles. Pour ces "modérés", les modifications doivent être décidées dans le calme sur la base d'un accord mutuel.

Les "durs, partisans de la manière forte, ont pris à Bruxelles le relais des "enragés de Nanterre".

Il m'a paru dès lors intéressant de connaître l'opinion de l'Administrateur-Directeur général de la Sûreté (X.).

Pour celui-ci, la situation se présente en Belgique sous un jour tout différent de ce qu'elle était en France au moment où éclatèrent les premières manifestations estudiantines. Les événements de l'U.L.B. sont le fait de 20 à 30 extrémistes connus pour appartenir à des mouvements révolutionnaires ou d'extrême gauche différents: communiste moscoutaire, communiste pro-chinois, anarchiste de tendance pro-cubaine (Che Guevara) et trotskyste.

Autour de ce noyau s'est constituée "l'Assemblée libre",

./.

- 3 -

mouvement qui, d'après X., vise non seulement à changer du tout au tout l'Université, mais à modifier, par la violence, les structures de l'Etat et à renverser l'ordre établi afin que les universitaires cessent d'être de "simples outils au service d'une civilisation de production et de consommation".

Déjà lors des troubles provoqués par des étudiants nationalistes flamands à Louvain, à fin janvier 1968, un groupe de six révolutionnaires et anarchistes était parvenu pendant huit jours à noyauter à son profit ces manifestations et avait engagé les participants à agir directement auprès des classes ouvrières pour provoquer des troubles. Il en était allé de même du côté francophone. Cependant, ces tentatives échouèrent, les ouvriers belges s'étant révélés totalement allergiques à ce genre d'action.

Alors qu'à Louvain, l'avis des délégués estudiantins doit être sollicité dans le cadre des facultés et même du Conseil Académique Supérieur de la grande Université catholique, rien de semblable n'existe à l'U.L.B. dont l'organisation "paternaliste" présente une grande analogie avec celle des Universités françaises. Les extrémistes ont donc trouvé à l'U.L.B. un terrain favorable.

Dans les milieux universitaires, chacun admet que les temps sont venus de réformer les conditions des études, de l'enseignement, des examens et des méthodes d'administration et de gestion de l'U.L.B. Cette Université étant un organisme privé, les diverses polices de la capitale, de la Province et du pays se sont entendues pour ne pas intervenir aussi longtemps qu'elles n'en seront pas formellement requises par une autorité compétente et légalement habilitée.

Jusqu'à présent, le mouvement demeure circonscrit au campus de l'U.L.B. où l'Assemblée libre occupe les locaux, mais ne se livre à aucune manifestation à l'extérieur. Ce mouvement n'a pratiquement pas fait d'adeptes dans les autres Universités et instituts du Royaume et, selon X., seuls quelques très petits groupes se

./.

- 4 -

sont livrés à de mini manifestations.

Mon informateur considère, dès lors, que le plus sage est de "laisser les durs mijoter dans leur jus", car la majorité des étudiants a tout intérêt à ne pas perdre l'année universitaire en s'abstenant de se présenter aux examens. La date de ces derniers étant prochaine, le calme et l'ordre ne devraient guère tarder à se rétablir.

Le Conseil des Ministres démissionnaires n'a jusqu'à ce jour pas évoqué le problème de l'U.L.B. et les partis politiques aussi bien que les syndicats ouvriers n'ont pas pris fait et cause pour les agitateurs estudiantins bruxellois.

X. juge que la situation ne présente aucun caractère de gravité. Les autorités de police ont pris, du reste, des arrêtés d'interdiction d'entrée sur le territoire national envers les leaders révolutionnaires estudiantins français et allemands.

* * *

Aux dernières nouvelles, le Recteur, M. Holmes, a pu s'adresser à l'Assemblée libre à laquelle il a lu une déclaration annonçant une réforme démocratique des structures de l'U.L.B., la participation de toute la communauté universitaire à son fonctionnement et l'introduction du système de l'élection à tous les mandats.

Les pressions n'ont plus de raisons d'être. Le mouvement de l'Assemblée libre paraît du reste s'essouffler.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

